

Anglicans convertis

Un pas vers la diversité

● ● ● **Philippe Gardaz**, Lausanne
Avocat, spécialiste du droit ecclésiastique¹

Pour la première fois depuis la Réforme, l'Eglise catholique romaine est confrontée à des conversions volontaires de groupes de fidèles. Certes, au cours des vingt-cinq dernières années, bon nombre de fidèles anglicans se sont déjà convertis. Près de mille membres du clergé anglican ont rallié l'Eglise catholique romaine et près de cent cinquante d'entre eux, mariés ou non, ont été (ré)ordonnés prêtres. Mais ce qui se passe actuellement est d'un autre ordre : des groupes organisés de fidèles, évêques, prêtres et laïcs, ont pris l'initiative de demander à être accueillis en tant que personnes certes, mais en tant que personnes groupées.

Cette démarche a débouché sur une réponse tout à fait remarquable du Saint-Siège qui, loin de prévoir l'intégration pure et simple de ces nouveaux fidèles dans les structures diocésaines et paroissiales existantes, a imaginé puis mis en place une structure particulière sur mesure : les ordinariats personnels pour anglicans convertis.

Un évêque par territoire

Les catholiques occidentaux voient trop souvent l'Eglise comme universelle uniquement, les diocèses n'étant que des subdivisions de celle-ci. Ils méconnaissent encore largement, cinquante ans après Vatican II, la nature fondamen-

tale des diocèses, qui sont les « Eglises particulières, formées à l'image de l'Eglise universelle, dans lesquelles et à partir desquelles existe l'Eglise catholique... » (LG 23).

La vision centraliste de l'Eglise amène naturellement à penser qu'il y a en chaque lieu un et un seul « délégué de Rome », pasteur de tous les fidèles d'un certain territoire. Mais, au-delà de certaines apparences, l'évêque diocésain n'est évidemment pas un tel préfet-délégué : dans le cadre de la communion hiérarchique avec le chef et les membres du collège épiscopal, il dispose du pouvoir propre, et non délégué, nécessaire à l'exercice de sa charge pastorale.

En outre, il n'est pas nécessairement, dans une région déterminée, le seul évêque, chef de communauté locale, en communion avec l'évêque de Rome. Nous avons de la peine à l'imaginer dans l'Eglise latine, mais une pluralité d'évêques au même endroit est usuelle dans les Eglises orientales uniates, c'est-à-dire unies au siège de Pierre. Ainsi, pour Antioche, il y a un patriarche syrien, un patriarche grec-melkite et un patriarche maronite ; à Beyrouth, il y a un archevêque arménien, un archevêque

églises

La conversion, c'est un ralliement, un alignement diront certains. N'est-ce pas l'exact contraire de la diversification ? A première vue, oui. Mais, pour les groupes d'anglicans rentrant maintenant dans la pleine communion de l'Eglise catholique romaine, il faut y regarder de plus près. Une analyse attentive aboutit en effet à une conclusion paradoxale et porteuse d'espoir pour l'ensemble de la communion catholique.

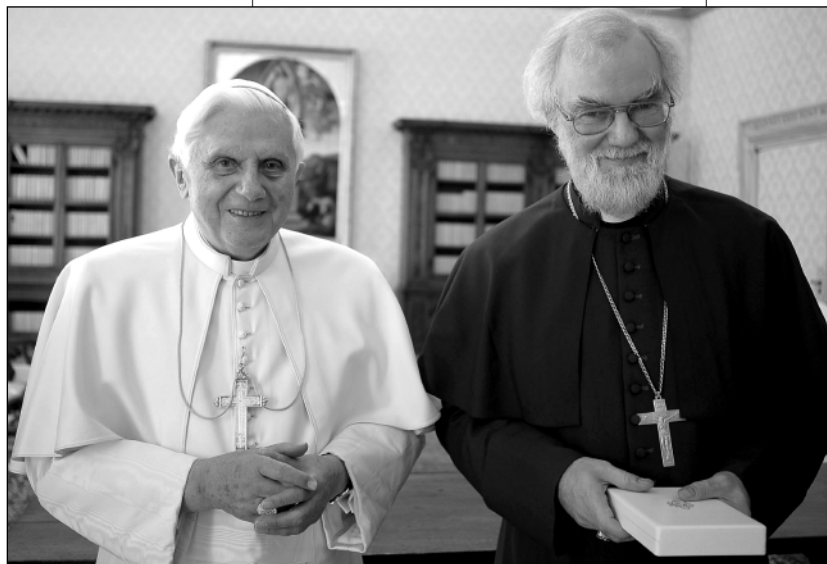
¹ • Philippe Gardaz est président du conseil de l'Institut de droit des religions de l'Université de Fribourg. (n.d.l.r.)

églises

grec-melkite, un archevêque maronite, un évêque chaldéen et un vicaire apostolique latin, tous en communion avec le pape et les évêques catholiques romains. L'image, le concept d'un seul évêque diocésain par territoire n'est qu'un état de fait, un usage de l'Eglise latine. Il connaît d'ailleurs des exceptions.

Bon nombre de pays - la France, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, ou encore les Pays-Bas, le Canada, l'Espagne ou la Grande-Bretagne par exemple - ont en effet un diocèse aux armées ou ordinariat militaire, c'est-à-dire un diocèse regroupant les militaires où qu'ils se trouvent et leurs familles, ainsi que les personnels civils de la défense envoyés à l'étranger. La Suisse ne connaît pas cette institution car les militaires y sont des miliciens résidant en Suisse, qui ne sont pas durablement sous les drapeaux. Pour les diocèses militaires, qui ne sont pas liés à un territoire, c'est le statut personnel des fidèles et non leur lieu de résidence qui est déterminant.

Benoît XVI et Rowan Williams, archevêque de Canterbury (Rome 2009)



On peut encore évoquer le statut de la prélatrice personnelle, qui regroupe, indépendamment d'un territoire, des prêtres et des diacres pour accomplir, avec le concours de laïcs, des tâches pastorales ou missionnaires particulières en faveur de diverses régions ou de divers groupes sociaux (can. 294 ss CIC). Il n'en existe qu'une seule : la prélatrice personnelle de l'Opus Dei. Malheureusement, par son extension mondiale, celle-ci donne l'image d'un diocèse universel, d'une Eglise parallèle, même si elle n'intervient en un lieu déterminé qu'avec le consentement préalable de l'évêque de ce lieu.

Le monolithisme de l'Eglise latine n'est pas entamé par l'existence de diocèses militaires, ni par l'Opus Dei. Elle vit dans l'idée, au moins implicite, qu'il n'y a qu'un (seul) évêque ayant juridiction dans chaque territoire.

Une structure sur mesure

Par la Constitution apostolique *Anglicanorum coetibus*, publiée en novembre 2009, le Saint-Siège a prévu, dans le cadre territorial d'une conférence épiscopale déterminée, la constitution d'ordinariats. Il s'agit de quasi-diocèses qui regroupent les fidèles, clercs et laïcs appartenant à l'origine à la communion anglicane et à présent en pleine communion avec l'Eglise catholique romaine, ainsi que les fidèles qui recevront les sacrements de l'initiation (baptême, confirmation, eucharistie) dans le cadre d'un tel ordinariat.

Ce sont donc des structures créées pour durer et non des communautés transitoires, des groupes d'acclimatation destinés à disparaître une fois l'assimilation des néoconvertis accomplie. Le but visé est, au contraire, de permettre aux anglicans convertis de conserver les traditions liturgiques, spirituelles et pastorales anglicanes et d'éviter ainsi qu'ils se « noient » dans le troupeau des catholiques anglo-saxons. Il y a bien « retour à Rome », mais aussi volonté de Rome de préserver, de favoriser l'identité spirituelle originelle des nouveaux convertis.

Un tel statut n'a rien de révolutionnaire, car le Code de droit canonique, plus souple qu'on veut bien le dire, prévoit la possibilité, là où l'intérêt s'en fait sentir, d'ériger sur un territoire déterminé des Eglises particulières distinctes par le rite des fidèles ou pour toute autre raison semblable (can 372 § 2 CIC).

Concrètement, un premier ordinariat personnel pour les anglicans convertis d'Angleterre et du Pays de Galles a été créé au début de l'année 2011. Le Saint-Siège n'a pas placé à la tête de ce quasi-diocèse un ancien ecclésiastique anglican converti depuis plusieurs années et célibataire, qui aurait pu dès lors être élevé à l'épiscopat. Non. Il a préféré nommer un ancien évêque anglican, marié et père de famille, le révérend Keith Newton, récemment converti au catholicisme et ordonné prêtre catholique romain. Mgr Newton est ainsi devenu le premier prêtre marié membre d'une conférence épiscopale. Le respect des convertis et la volonté de maintenir leur identité anglicane est manifeste. Rome institutionnalise et légitime ainsi la diversité dans l'Eglise latine.

Vers une plus large diversité ?

Tout cela a été concocté par la Congrégation pour la doctrine de la foi (et non par la Congrégation pour les évêques !) dirigée par un anglophone, le cardinal Levada, qui en fut membre alors que le cardinal Ratzinger en était le préfet. On sent bien en arrière-fond la marque du pape qui, plus que personne, est conscient du décalage existant entre le large pluralisme de la communion catholique et le fort monolithisme de l'institution ecclésiale.

A travers et grâce aux ordinariats pour anglicans convertis - d'autres sont en projet en Australie et au Canada notamment -, il va (enfin) apparaître que, le dépôt de la foi étant préservé, communion et diversité sont compatibles et qu'en Occident aussi, il peut y avoir au même endroit diverses « sortes » de catholiques sans que la communion soit rompue. Cette diversité des communautés peut aussi être l'amorce d'une diversité des disciplines, par exemple quant à l'ordination d'hommes mariés. Saisir l'occasion de conversions pour promouvoir la diversité, c'est aussi réjouissant que paradoxal. Benoît XVI n'a pas fini de nous surprendre. Mais comme le remarquait avec humour un évêque diocésain romand, il y a un problème : la Conférence des évêques anglais va-t-elle ou non inviter M^{me} Newton à sa prochaine sortie annuelle ?

Ph. G.

églises